



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N° 18 DU 7 DÉCEMBRE 2019



FORMATION CANDIDAT ARBITRE

La première formation candidat arbitre au lieu les Samedis 11, 18 et 25 Janvier 2020 à MIREBEAU de 8 h 30 à 17 h 30

Le cout de formation

150 € (cout de formation 90 € (*intégrant : sifflet, livrets lois du jeu*) + 60 € frais annexe (repas....))

Les frais pédagogiques (90 €) sont remboursables en parti via 1 bon

de formation de 25 €

Le montant du bon sera déduit du coût de la formation par le service formation de la Ligue sous condition d'être présent à ladite formation.

Date limite des inscriptions le 14/12/2019 Le dossier est à télécharger sur le site du District cote-dor.fff.fr

Session *Formation* Arbitre Auxiliaire



La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2019-2020

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2019,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2018-2019 devront repasser l'examen durant la saison 2019-20

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00

Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00

Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00

SECTEUR BEAUNE 2

Vendredi 13 Décembre 2019 à **CORGOLOIN** à 19 h 30 à la Salle VIGOT - Place de la Mairie

RAPPEL DES SECTEURS

SECTEUR DE LA TILLE - Attente de salle

SECTEUR VAL DE SAONE - Attente de salle

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à achapon@cote-dor.fff.fr.



Offre de pratique

League Loisir foot5 seniors vétérans

Le district Côte-D'Or de football vous propose une offre de pratique de Foot5 seniors Vétérans. Le Foot5 est une variante du football qui se joue à cinq joueurs (quatre joueurs de champ et un gardien de but) sur un terrain de dimension réduite (15 à 20 mètres de largeur et 25 à 35 mètres de longueur) avec un revêtement synthétique et ceinturé par une palissade rigide pouvant être utilisée par les joueurs pour faire rebondir le ballon.

Cette compétition sera organisée sous la forme d'un championnat loisir composé de 14 équipes séparées en deux poules. Les rencontres se dérouleront entre janvier et Avril 2020 le vendredi soir (1h - 22h) à l'Urban Soccer de Saint Apollinaire en auto-arbitrage. Le calendrier définitif de la league loisir sera déterminé après inscription des équipes.

Chaque rencontre reviendra à 25€ par équipe (le district prendra 13 euros à sa charge par match sur les 38 euros facturés).

Inscription via foot club avant le 20 décembre 2019

Ce championnat permet aux équipes inscrites de découvrir une variante du football traditionnel, de maintenir une activité pendant la trêve hivernale, de partager des moments conviviaux après chaque rencontre au sein du Club House de l'Urban Soccer.

Chaque équipe pourra retrouver le classement, le calendrier et le classement des buteurs à tout moment sur le site internet de l'Urban Soccer : <https://www.urbansoccer.fr/>

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la CTD DAP Peggy SEURAT : 0624213078 - pseurat@cote-dor.fff.fr

RESULTATS SESSION ARBITRE AUXILIAIRE

RESULTATS SESSION Vendredi 22 Novembre 2019 Secteur Plaine de la Saône A ECHENON

NOM-PRENOM	CLUB	N° LICENCE	Examen (E) - R (Recyclage)	RESULTATS
MASSELON GERARD	ECHENON	800364622	R	RECU
SORDEL GAYLORD	ECHENON	811061625	R	RECU
TROLY LOIC	ECHENON	891811233	R	RECU
LEGUILLE MICKAEL	ECHENON	820297789	R	RECU
PERALTA RUBEN	ECHENON	2543099096	E	RECU
DA ROCHA AFONSO	CHAMPDOTRE LONGEAULT	810294730	R	RECU
JANIN DOMINIQUE	AIFC	810164223	R	RECU
LIMBARDET JEROME	AIFC	820107221	R	RECU
TISSERANDOT STEPHANE	AIFC	810873591	R	Absent
MORLET JEAN CLAUDE	AIFC	800026893	R	RECU
DE MATOS Christophe	SAULON CORCELLES	2544974983	R	RECU
DEL VECCHIO Serge	SAULON CORCELLES	2546318200	R	RECU
TERRIEN Alexis	SAULON CORCELLES	891811090	E	Absent
NECTOUX Xavier	SAULON CORCELLES	801813882	R	RECU
NECTOUX Corentin	SAULON CORCELLES	2544421103	R	RECU
VOISIN Xavier	SEURRE	9602624574	E	RECU



Plateaux de NOEL U6 – U7

Les plateaux de Noel U7 en salle se dérouleront les 14 ou 15 ou 21 décembre. Les enfants alterneront matchs, concours de dessin et remise de cadeaux par le Père Noel.

PLATEAUX DE NOEL U6 - U7 FUTSAL		
1 équipe = 4 joueurs (3 + 1 gardien)		
<i>Faire un maximum d'équipes pour ne pas avoir de remplaçants (melanger les clubs si besoin)</i>		
TOUS LES JOUEURS DOIVENT ETRE LICENCIES (nombre de joueurs U7 licenciés et licenciées par club au 28/11/19)		
CHAUSSURES PROPRES ET ADAPTEES A LA PRATIQUE EN SALLE		
GRESILLES		
Gymnase jean Marion		
1 Fontaine les Dijon (27)		
2 DFCO (8)		
3 Chenove (11)		
4 ULFE (8)		
5 Gresilles FC (15)		
6 Ahuy (10)		
7 Val de Norge (19)		
8 UFCO/Somb/Gissey (17)		
Responsables :		
SAMEDI 14 DECEMBRE 2019		
	ASPTT	
	gymnase de l'ASPTT Dijon	
	1 ASPTT (16)	
	2 Daix (11)	
	3 St Apollinaire (22)	
	4 Quetigny (13)	
	5 Ouges (7)	
	6 Chevigny (18)	
	Responsables :	
	SAMEDI 14 DECEMBRE 2019	
		ARC SUR TILLE
		Gymnase jean Picard
		1 Tilles FC (19)
		2 Talmay (8)
		3 Is Selongey (12)
		4 Vingeanne (5)
		5 MPL (11)
		6 Marey (5)
		7 Longchamp (2)
		8 Til Chatel (5)
		9 EFV (16)
		Responsables :
		DIMANCHE 15 DECEMBRE 2019
JDF 21		
gymnase Carnot à Dijon		
1 JDF 21 (8)		
2 Plombières (3)		
3 Sennecey Neuilly (14)		
4 Talant (9)		
5 ASFO (14)		
6 USCD (30)		
7 DUC (9)		
Responsables :		
SAMEDI 21 DECEMBRE 2019		
	GEVREY	
	gymnase Collège La Champagne	
	1 Beaune (27)	
	2 Longvic (11)	
	3 Gevrey (21)	
	4 FCCL HC (6)	
	5 Nolay (9)	
	6 Marsannay (13)	
	7 Savigny les Beaune (23)	
	Responsables :	
	SAMEDI 21 DECEMBRE 2019	
		AUXONNE
		gymnase Ste Colette
		1 Tart le Haut (5)
		2 Champdotre Longeault (12)
		3 Genlis Villers (34)
		4 Auxonne (19)
		5 Magny (4)
		6 Saulon Corcelles (18)
		7 Cessey (7)
		8 Aiserey Izeure (7)
		Responsables :
		SAMEDI 21 DECEMBRE 2019
SEMUR (MATIN)		
Gymnase rue du champ de foire		
1 USSE (12)		
2 Pouilly (12)		
3 CCOF Vitteaux (6)		
4 Magnien Lacanche (12)		
5 Précý (4)		
6 UCCF (11)		
7 MVF (14)		
8 St Rémy (15)		
9 ENT MORVANDELLE (8)		
Responsables :		
SAMEDI 21 DECEMBRE 2019		
	ECHENON	
	rue du cosec	
	1 Fauverney (22)	
	2 Ruffey Ste marie (13)	
	3 Meursault (22)	
	4 Seurre (7)	
	5 Vougeot (20)	
	6 Brazey (6)	
	7 Echenon (9)	
	Responsables :	
	SAMEDI 21 DECEMBRE 2019	

AGENDA

Commission des Compétitions -> **Mercredi à 14 h 00**
Commission de Discipline -> Jeudi 15 h 00

Mardi 3 Décembre 2019

Pole Féminin ETRA à 19h30 au Siège du District

Jeudi 5 Décembre 2019

ANNULATION Formation délégués clubs de 18 h 30 à 20 h 30 au Siège du District

Vendredi 13 Décembre 2019

A.G UNAF à 19 h 00 au siège du District

Lundi 24 Février 2020

Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

Formation des promo FFF séniors :

Les mardis de 19h à 21h au District de Côte d'Or à Quetigny (Salle M. NAGEOTTE)

- Décembre : 17

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 55 CC/18

Réunion du 04/12/2019

Présents : MM. LECOUR B – FAORO P – PAGANT JM – FREREJACQUES A – BELORGEY B – NAUDET JP. – BRUNEL N.

Planning de journée

En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai.

I - SENIORS

1.1 FORFAITS

Match 21836815 D4 J SENNECEY LES DIJON 2 – PLOMBIERES 3 du 01/12/2019

Forfait non déclaré de SENNECEY LES DIJON 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à SENNECEY LES DIJON 2 pour en porter le bénéfice à PLOMBIERES.

Amende 100 € à SENNECEY LES DIJON 2.

1.2 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

22212994	CCCO	0	USCD	2	MEURSAULT	2	08/12/2019	11H30	07/12/2019	19H30	
21836626	D4	D	OUGES	2	CHAMPDOTRE LONGEAULT	2	08/12/2019	12H			Match inversé STADE DU MOULIN à LONGEAULT

21836655 D4 E SOMBERNON GISSEY 2 – C.C.O.F. du 08/12/19 se jouera à Gissey sur Ouche.

22213018 CCO FONTAINE LES DIJON 2 - CHAMPDOTRE LONGEAULT du 08/12/2019

La Commission des Compétitions accepte le report du match au **15 Décembre 2019** au lieu du 23 Février 2020.

21685973 D2 – B NEUILLY LES DIJON - AS FONTAINE D'OUCHE du 15/12/2019 :

La Commission des Compétitions refuse le report de match. Les deux clubs étant qualifiés en Coupe.

Inversion :

Match 22212997 CCCO A.S. TOISON D'OR – U.C.C.F 2 du 08/12/2019 se jouera à Chatillon à 12 h 00 sur le terrain synthétique Studer

Match 22213003 CCCO LONGCHAMP – MANLAY du 08/12/2019 se jouera à Manlay

1.3 MATCHES REMIS du 01/12/2019

La commission prend connaissance de la liste des matches remis pour terrain impraticable et décide la programmation suivante :

- Match 21685855 D2 – A MVF 2 – FCCL 2 remis au 8/12/2019
- Match 21685857 D2 – A OUGES – CHEVIGNY ST SR 2 remis au 15/12/19
- Match 21686121 D3 – A LONGCHAMP – U.F.C.O. remis en date ultérieure
- Match 21686254 D3 – B CHEVIGNY ST SR 3 – NEUILLY 2 remis au 15/12/19
- Match 21743679 D3 – C MAREY 1 – REMILLY 1 remis au 15/12/2019
- Match 21743681 D3 – C FAUVERNEY 3 – GRESILLES FC 2 remis au 8/12/2019
- Match 21753928 D3 – D ST JEAN DE LOSNE 3 – PLOMBIERES 2 remis au 8/12/2019
- Match 21753929 D3 – D MEURSAULT 2 – ASSDOM remis en date ultérieure
- Match 21836545 D4 – A MVF 4 – CREPAND remis au 8/12/2019
- Match 21836543 D4 – A ST EUPHRONE – U.C.C.F 3 remis au 15/12/19
- Match 21836604 D4 – C MAREY 2 – F.C.M.P.L. 2 remis au 8/12/2019 à Mirebeau à 11 heures.
- Match 21836664 D4 – E VITTEAUX 2 – CCOF remis au 15/12/2019

L'équipe d'Auxonne 2 ayant annulé deux rencontres sur son terrain, la Commission reprogramme le match 21753927 D3 – D AUXONNE 2 – RUFFEY STE MARIE au 8/12/2019 et modifie la date du match 21753914 BRAZEY – RUFFEY STE MARIE du 8/12/2019 est reprogrammé au 15/12/2019

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

D3 A

LONGCHAMP - prochain match le /12/19

1.4 MATCH NON JOUE

Match 21685724 D1 A.S.P.T.T. 2 – PLOMBIERES LES DIJON 1 du 01/12/19

Suite au rapport de l'arbitre, M. CLERCELET Mickael, terrain non tracé à certains endroits, le club de l'A.S.P.T.T. n'ayant pu faire le nécessaire, l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer le match.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité à l'A.S.P.T.T. 0 – 3 / - 1 point pour en porter le bénéfice à PLOMBIERES LES DIJON.

1.5 COURRIER

F.C.C.L. : Voir article 2.2. – paragraphe B des règlements des Activités Sportives Seniors Coupes. L'équipe ne peut faire évoluer que trois joueurs ayant participé aux deux derniers matches de l'équipes supérieure.

OUGES : Le Secrétariat a répondu

GRESILLES F.C.: Pris note.

M.V.F. : Pris note.

MAREY : Pris note.

1.6 DEPARTEMENTALE 4

TOUS LES MATCHES NON JOUES AU 15 DECEMBRE NE SE JOUERONT PAS.

Inscription possible d'une nouvelle équipe en D4 Niveau Bas Phase Printemps : jusqu'au 10/02/20

Suivant le nombre d'équipes engagées en D4 Niveau Bas, le championnat pourrait reprendre le dimanche 1^{er} Mars 2020.

A.S. Toison d'Or : Accèdent au Niveau Haut les deux premiers de chaque poule ainsi que les quatre meilleurs 3èmes.

II. JEUNES

La date limite pour jouer tous les matches en retard en U13 - U15 – U18 est le 15 Décembre 2019.

Les feuilles de matchs devront être transmises au District IMPERATIVEMENT pour le Jeudi 19 Décembre 2019

Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en U13 – U15 - U18 Niveau D3 et U15 à 8 devront le faire par mail avant le 14 Janvier 2020

2.1 MATCHS REMIS du 30/11 et 1^{er}/12/2019

La commission prend connaissance de la liste des matches remis pour terrain impraticable et décide la programmation suivante :

- 22042343 U18 D2 AUXONNE – UCCF remis au 15/12/2019
- 22042620 U15 D2 Ent FAUVERNEY – F.C.M.P.L. remis au 14/12/2019

2.2 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
21760905	U18 D1	O	CHEVIGNY ST SR	1 SEMUR EPOISSES	1 08/12/2019	10H	07/12/2019	15H	
22042343	U18 D2	A	AUXONNE	1 UCCF	1 15/12/2019	10H			Match inversé STADE JL STUDER à CHATILLON
22042414	U18 D3	B	ENT SENNECEY L/D	1 ENT FAUVERNEY	2 07/12/2019	14H30		16H	STADE PATRICK EDDY 1 à SENNECEY LES DIJON
22042684	U15 D2	B	LONGVIC	1 ENT TILLES F.C.	1 07/12/2019	15H	14/12/2019		
22042748	U15 D3	B	ENT SEURRE	1 ENT LACANCHE	2 07/12/2019	15H		14H30	
22042751	U15 D3	B	IS SELONGEY	1 GJ GENLIS VILLERS	1 07/12/2019	14H		15H30	Stade des Courvelles (Synthétique) à SELONGEY
21760932	U13A8 D1	A	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1 A.S. P.T.T. DIJON	1 07/12/2019	14H	11/12/2019	18H	
22045218	U13 D2	E	IS-SELONGEY	2 LONGVIC	1 07/12/2019	14H		13H30	
22043666	U13 D3	E	MARSANNAY	3 FONTAINE LES DIJON	4 07/12/2019	13H30		13H	
22043609	U13 D3	C	SAVIGNY CHASSAGNE	1 GEVREY	3 07/12/2019	15H			STADE PAUL DUBREUIL à SAVIGNY LES BEAUNE

21760903 U18 D1 GEVREY – JDF 21 du 7/12/2019 se jouera à 15h00

21760962 U13 D1 B U.S.S.E – D.F.C.O. jouera à 10h30

2.3 COURRIERS

D.F.C.O. Féminin : Pris note.

FAUVERNEY : Pris note. Le championnat n'est pas terminé. Les trois premiers accèdent en U18 Inter – Secteurs.

D.F.C.O. : Après le retour de courrier du D.F.C.O., la Commission des Compétitions confirme le forfait général du F.C. Grésilles 2 en U13. Cette équipe pourra se réengager en U13 D3 en Phase Printemps.

2.4 TOURNOIS

J.D.F. 21 : U13 – U15 le 22 Décembre 2019 au gymnase Boivin.

D.F.C.O. : Tournoi d'Hiver les 21 – 22 Décembre salle Sellenet

III. FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
22090024	FLSFEM	A	SEURRE	1 BEAUNE A.S.	1 02/12/2019	20H	09/12/2019		
22045323	U15FEM	A	GJ GENLIS VILLERS	1 ASPPT DIJON	1 07/12/2019	15H	14/12/2019		

Match 22090023 CRIT ENT REMILLY – BRESSEY 1 - ENT REMILLY BRESSEY 2 se jouera le 6 Décembre à 20h30

IV. FOOT ENTREPRISE

Rappel aux clubs rencontrant MUNICIPAUX CHENOVE :

Toutes les rencontres à Chenôve pourront se dérouler sur herbe ou sur synthétique.

5.1 INFORMATIONS GENERALES

Rappel aux clubs :

Toutes les demandes concernant les terrains d'entraînement et de matchs ou modification de ceux-ci, sont à faire impérativement par courrier auprès de la commission Foot-Entreprise.

Les clubs qui effectueront ces demandes directement auprès du service des sports de la ville de Dijon ; celles-ci seront refusées.

Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage – obligation d'arbitre auxiliaire (voir site du District pour la date) :

DATES DES SESSIONS

Nous vous informons que des Guides d'arbitrage sont en vente au prix de 8,50 €.

Vous pouvez passer commande auprès du secrétariat en envoyant un mail à achapon@orange.fr

CHAQUE SAISON RECYCLAGE OBLIGATOIRE DES ARBITRES AUXILIAIRES

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à achapon@cote-dor.fff.fr.

5.2 CHANGEMENT DE TERRAIN

La rencontre 21834622 A.S.P.T.T. – MUNICIPALUX DIJON du 07/12/19 se jouera sur le terrain d'Epirey (herbe) à 14h30.

VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €

- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 30 NOVEMBRE et 1^{er} DECEMBRE 2019

Match 22042674 U15 D2 B GRESILLES FC - UCCF

La Commission des Compétitions prend connaissance de la feuille de match papier signée par les 2 clubs et valide le résultat acquis sur le terrain.

Absence de constat d'échec : Amende 36 € pour le F.C. GRESILLES

Match 21743680 D3 – C TIL CHATEL – IS SELONGEY 5 du 1/12/2019

La Commission des Compétitions prend connaissance du constat d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre. S'agissant d'un bug lors de la transmission, la Commission valide la feuille de match papier.

Match 22108143 D1 FUTSAL MUNICIPAUX DIJON – DIJON METROPOLE du 30/11/19

La Commission des Compétitions constate l'absence du constat d'échec.

La Commission valide la feuille de match papier et rappelle aux clubs qu'ils doivent établir la FMI.

6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 30/11 et 1/12/2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : R.A.S

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Le Secrétaire de séance : N. BRUNEL